



[www.sapscq.com](http://www.sapscq.com)

Montréal, le 27 décembre 2007

# Communiqué pour affichage

## Communiqué pour affichage

À : **Tous les membres du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec**

De : **Stéphane Lemaire, Vice- président national**

### **Objet : Entente de principe**

Mesdames,  
Messieurs,

Depuis quelques jours déjà, j'ai pris connaissance de quelques courriels critiquant le travail qui nous a menés à l'entente de principe de notre organisation, et critiquant l'entente elle-même.

Je note qu'au-delà de la frustration, certains trouvent leur motivation dans des émotions ou dans des raisonnements qui ne correspondent pas à la réalité et qui ne servent aucunement la collectivité. Je réalise aussi à quel point certains de ces détracteurs ne sont pas au fait du contexte politique qui prévaut actuellement et que la grande part des critiques lues ces derniers jours témoignent malheureusement d'une grande méconnaissance de notre situation réelle.

La réalité est qu'à ce jour, nous devrions en principe nous retrouver dans le même statu quo que tous les autres corps d'emplois qui sont soumis à la Loi 43. N'eût été de nos efforts collectifs et des moyens extraordinaires mis en place, la réalité veut que la négociation de la nouvelle Convention collective eût été retardée en 2010, comme tous les autres.

Tout ce que nous avons obtenu cette fois-ci avec cette entente n'est que de joyeux gains pour nous et le fait est que chez tous les autres employés du Gouvernement, nous faisons aujourd'hui figure d'exception

Il est normal d'avoir des sentiments de frustration par rapport à la situation qui est la nôtre, mais nous devons tous réaliser que la Loi 43 nous a été mise de travers dans la gorge et qu'elle nous impose une Convention collective non négociée jusqu'en 2010. Nos recours juridiques à cet effet pourraient toutefois nous permettre de nous dégager de cette malheureuse avenue. À ce sujet, je vous invite à consulter notre site Web : [www.sapscq.com](http://www.sapscq.com).

Cela dit, parmi les 500 000 autres employés de l'État, il faut réaliser que nous sommes les seuls à avoir obtenu de précieuses avancées (à part des médecins spécialistes, mais franchement, soyons sérieux).

Voilà pourquoi je tiens à féliciter personnellement tous ceux qui se sont impliqués depuis l'adoption de la Loi pour que nous aboutissions à une entente significative. Je pense ici aux grandes mobilisations de l'hiver dernier, entre autres, et aussi à la douzaine d'agents qui ont livré cet âne au ministre Dupuis (laissez-moi vous dire qu'il n'y avait pas beaucoup de volontaires...).

Je pense également à la vingtaine de militants qui ont permis de retarder l'allocution du Premier ministre d'une trentaine de minutes à l'Hôtel Sheraton de Montréal devant plus de 1000 personnes. Fallait en avoir le courage. Et je pense à nos retraités qui ont bien voulu défendre notre cause et s'investir à fond. Tous ces gens méritent notre respect et nos sincères remerciements.

Cette entente de principe est le fruit de bien des efforts, dans un contexte plus que particulier puisqu'elle survient pendant l'application d'une Loi décrétant nos conditions de travail. Vos présidents locaux et la plupart de vos délégués se sont donnés à fond depuis le début de nos démarches. De grâce, n'agissez pas à leur endroit comme ceux que nous gardons en détention.

Il faut savoir analyser de manière réaliste les gains obtenus dans le contexte actuel. Et comme ils se distinguent de tous les autres corps d'emplois, nous devrions en être diablement fiers.

Sachez à ce sujet que plusieurs responsables des autres organisations syndicales frappées par cette même Loi m'interpellent en ce moment pour comprendre comment nous avons bien pu réussir cet exploit dans l'état actuel des choses.

Je vais retourner éventuellement à mes racines (en détention). Un autre prendra ma place et prendra la tâche là où nous l'avons laissée. Je suis fier d'être un ASC depuis 23 ans déjà. Ceux qui me connaissent savent que je ne lâche jamais le morceau.

Je milite depuis plus de 15 ans et je suis apte à comprendre la frustration de certains, mais sachez que nous ne pouvons retourner à la table de discussion puisque dans les faits, il ne s'agissait pas d'une négociation de Convention collective.

Nous avons acquis beaucoup de maturité et d'influence depuis trois ans. Nous avons réussi là où 500 000 autres employés n'y parviennent pas.

Ce n'est pourtant que le début. Nous devons rester unis pour traverser les autres épreuves, croyez-moi.

Les ASC TPR auront enfin la chance d'obtenir une nomination à temps plein, et ce, avec tous les avantages de la Convention, dans un délai connu. Plus de 252 d'entre eux seront immédiatement nommés à l'application de l'entente.

Vos nouveaux confrères auront été sélectionnés et entraînés à l'École nationale de police (Nicolet). J'ai connu des nouveaux ASC qui ont risqué ma vie à plus d'une occasion et qui n'étaient absolument pas faits pour ce genre de travail.

Évidemment, le salaire est une grande source de frustration. Nous convenons tous que la situation idéale serait d'avoir huit échelons et que le huitième soit au-delà de 60 000 \$. Ce n'est que partie remise. Pour l'instant, nous avons tout donné ce que nous pouvions dans le cadre de cette foutue Loi. Nous avons joué du coude comme vous n'avez pas idée. Nous avons retiré tout ce qui était possible de retirer dans la réalité de notre situation.

Nous ne baissons pas les bras, nous sommes fiers d'en arriver à une entente qui favorise tout le monde. Préparons-nous à la suite. Nous travaillerons désormais à indexer dès cette année les nouvelles primes au Régime de retraite (l'entente le prévoit d'ailleurs). Préparons nous à la vraie négociation qui vient et, surtout, restons unis et solidaires. Soyons fiers d'être des ASC et soyons fiers des gains obtenus cette fois-ci.

L'avenir continuera à nous donner raison, parce que nous avons raison.

Bon début d'année 2008 et paix aux hommes de bonne volonté.

*Original signé*

Stéphane Lemaire

*Vice-président national*

*Syndicat des agents de la paix*

*en services correctionnels du Québec*

*www.sapscq.com*